

Bienvenue à Vétroz



www.vetroz.ch

Edition 2018

Vétroz, qui compte près de 6'000 habitants, est une commune qui peut être qualifiée d'agréable. Les diverses possibilités offertes à la population et aux sociétés favorisent le développement d'activités permettant de raffermir les liens entre la population et les visiteurs. Notre commune développe également ses voies d'accès et ses infrastructures pour le bien-être de ses habitants.

Les origines installées sur la commune sont diverses et représentent environ une cinquantaine de nationalités. Les langues les plus parlées sont le français et le portugais.

Ce livret a été pensé en complément de la brochure d'accueil établie par la Confédération et de la brochure sur Vétroz. Il vous donne directement accès aux informations concernant l'intégration, l'éducation, le travail, l'habitat, les transports, la santé et le social ainsi que les manifestations et les coutumes locales.

INTÉGRATION



PERMIS DE SÉJOUR

En Suisse, il y a 5 types principaux de permis :

Le permis B : il doit être renouvelé chaque année pour les non-européens, tous les 5ans pour les pays membres CE/AELE.

Le permis C : il doit être renouvelé tous les 5ans pour les citoyens européens et non-européens.

Le permis L : il est valable pour une durée de moins d'une année et est renouvelable.

Le permis F : il est pour les admissions provisoires.

Le permis N : il est pour les personnes qui font une demande d'asile.

Pour plus d'informations sur les permis, visitez le site de l'Office fédéral des migrations : www.bfm.admin.ch

NATURALISATION

Pour les uns, la naturalisation fait partie du processus d'intégration. Pour les autres, elle en est l'aboutissement. Pour d'autres encore, elle n'est pas nécessaire. En tant qu'étranger domicilié en Suisse depuis 12 ans ou marié à un ressortissant suisse depuis 3 ou 5 ans, vous pouvez acquérir la nationalité suisse. La demande se fait auprès de l'Etat civil de Sion. Les officiers d'état civil vous renseigneront sur les conditions nécessaires et la procédure à suivre.

Etat civil et naturalisation : Etat du Valais, Office de l'Etat Civil, Rue de Conthey 6, 1950 Sion, 027/606.33.40

DÉLÉGUÉE À L'INTÉGRATION

La déléguée à l'intégration vise à faciliter l'intégration des nouveaux arrivants dans la Commune par une offre de cours de français, par un accueil personnalisé de la personne migrante par les Vétrozains ainsi que par la mise en place de projets mêlant les personnes d'ici et d'ailleurs.

Déléguée à l'intégration : Nathalie Zanardini, Rte de l'Abbaye 31, 1963 Vétroz. 027/345.37.85.
nathalie.zanardini@vetroz.ch, www.vetroz.ch

COURS DE LANGUE

Des cours de français sont organisés en journée et en soirée pour les habitants du district de Conthey (Ardon, Vétroz, Conthey et Nendaz). Ils sont destinés aux personnes n'ayant pas la possibilité financière de participer à l'offre ordinaire de cours.

Plus d'information :

Service d'Intégration de Vétroz, Nathalie Zanardini, 027/345.37.85,
nathalie.zanardini@vetroz.ch,
www.vetroz.ch (présence mardi et jeudi)

Ou directement au bureau des étrangers du bâtiment communal, Rte de l'Abbaye 31, 1963 Vétroz, 027/345.37.79.

CENTRE SUISSE-IMMIGRÉS

Actif auprès des migrants dans le Valais central depuis 1984, le Centre Suisses-Immigrés (CSI) offre une permanence juridique et sociale, des cours de français, un accompagnement mère-enfant (qui favorise l'intégration des parents dans le parcours scolaire de leur enfant) ainsi que des activités d'intégration (fêtes multiculturelles, art-thérapie, etc).

Horaires : lundi, mardi et jeudi de 14h00 à 18h00, mercredi de 18h00 à 21h00.

CSI, rue de l'Industrie 10, CP 280, 1951 Sion, 027/323.12.16, csivs@bluewin.ch.

LIRE ET ÉCRIRE

Lire et Ecrire Valais propose des cours de base pour les adultes parlant couramment le français. Il ne s'agit pas de retourner à l'école! Les cours Lire et Ecrire ont lieu dans un endroit agréable, en petits groupes, avec une attention personnalisée, ciblée sur vos besoins et vos envies.

Association Lire et Ecrire, section Valais, Avenue de la Gare 5, 1950 Sion, 027/321.22.77, valais@lire-et-ecrire.ch



RECHERCHE D'UN TRAVAIL

Voici quelques pistes pour rechercher du travail :

- Faire fonctionner le « bouche à oreille » : parlez-en autour de vous !
- Faire une offre spontanée en contactant directement l'entreprise par téléphone ou par courrier sans qu'il y ait eu une offre d'emploi.
- Dans certains domaines comme la restauration, cela vaut la peine de se déplacer et d'aller directement demander sur place, dans les cafés et les restaurants par exemple.
- Répondre aux offres d'emploi publiées dans les journaux : vous trouverez un grand nombre d'offres dans le Nouvelliste, en particulier le mardi.
- www.espace-emploi.ch ou www.portail-emploi.ch
- Placer soi-même une annonce dans le journal, sur Internet ou même sur les panneaux d'affichage des centres commerciaux

DROIT DU TRAVAIL

Le Service de la protection des travailleurs et des relations du travail de Canton du Valais s'assure du respect des conditions de travail et règle les conflits individuels et collectifs.

Service de la protection des travailleurs et des relations du travail (SPT), rue des Cèdres, 1951 Sion. 027/606.74.40. www.vs.ch/spt

Site sur les dangers du travail au noir : www.pas-de-travail-au-noir.ch

SYNDICATS

Les Syndicats du Valais soutiennent les travailleuses et travailleurs dans les questions liées au travail.

Secrétariat Chrétiens Interprofessionnels, Rue de la Porte-Neuve 20, Case postale 1312, 1950 Sion, 027/329.60.60, info.sion@sciv.ch, www.sciv.ch, horaires : lundi au vendredi de 08h00 à 12h00 – 13h30 à 17h00

Syndicats Unia : rue de la Dent Blanche 9, 1950 Sion, www.valais.unia.ch, 027/322.60.48, 027/322.22.51, horaires : lundi au vendredi de 08h00 à 11h00. Permanence syndicale: du lundi au vendredi de 08h00 à 09h30 ainsi que le jeudi soir de 16h00 à 19h00 ou sur rendez-vous.

Union Syndicale Valaisanne : Av. de la Gare 41, 1950 Sion, 058/817.19.80, sion@syndicom.ch

CHÔMAGE

De manière générale, les personnes qui ont travaillé pendant au moins 12 mois durant les deux dernières années (avec un salaire soumis aux cotisations) peuvent percevoir les indemnités de chômage et bénéficier des autres prestations de l'assurance-chômage. Cependant, toutes les situations sont particulières. **DANS TOUS LES CAS**, il convient donc de faire examiner sa propre situation par une caisse de chômage.

Caisse publique cantonale de chômage : Place du midi 40, 1951 Sion. 027/606.15.00

Caisse de chômage UNIA : rue de la Dent-Blanche 9, 1950 Sion, 027/322.60.48

Caisse de chômage OCS : rue de la Porte-Neuve 20, 1950 Sion, 027/329.60.60

L'inscription à l'assurance-chômage se fait à l'Office régional de placement de Sion (ORP). Il a pour mission de vous soutenir et de vous conseiller dans la recherche d'un nouvel emploi.

ORP, Place du Midi 40, 1950 Sion. 027/606.93.00

Pour plus d'informations sur le chômage : www.espace-emploi.ch

ÉCOLE OBLIGATOIRE

L'école est obligatoire pour les enfants de 4 à 15 ans. La Direction des Ecoles s'occupe des inscriptions et de toutes les questions concernant l'école obligatoire.

A Vétroz, il y a trois centres scolaires :

- Centre scolaire de Magnot / Les Plantys, Route du Stade, 027/346.12.53
- Pavillon scolaire de Sous-Maison, Rue des Pêcheurs, 027/346.64.22
- Centre scolaire de Bresse, Route de Bresse, 027/346.23.18

Direction des écoles, Thierry Evéquo, 027/346 64 31, 078/601.28.21, direction.ecoles@vetroz.ch

APPRENTISSAGE

Si le jeune a 15 ans révolus et qu'il a fini sa scolarité obligatoire, il peut suivre une formation pratique que l'on appelle un « apprentissage ». Pour cela, il devra trouver une « place d'apprentissage » au sein d'une entreprise, où il sera formé. De plus, il suivra des cours théoriques un à deux jours par semaine.

Le lieu de formation est le : Centre de formation professionnelle de Sion, Av. de France 25, 1950 Sion. 027/606.43.00. admin@cfpsion.ch. www.cfpsion.ch

ÉCOLE SECONDAIRE II

Si le jeune souhaite poursuivre ses études après l'école obligatoire, il peut s'inscrire dans une école secondaire II, par exemple à l'école de culture générale, à l'école de commerce ou au collège.

- Ecole de commerce et de culture générale, ch. des Collines 50 : 027/324.13.42
- Collège des Creusets, Rue de St-Guérin, 34, 1950 Sion : 027/606.78.60 (www.creusets.net)
- Collège de la Planta, av. du Petit-Chasseur 1, 027/606.39.50 (www.lcplanta.ch)

ETUDES SUPÉRIEURES

Au terme de l'école secondaire II, il est possible de poursuivre sa formation au sein d'une école supérieure, soit :

- HEVS : Haute Ecole Valaisanne (www.hevs.ch)
- HES-SO : Haute Ecole spécialisée de Suisse Occidentale (www.hes-so.ch)
- ECAV : Ecole cantonale d'art du Valais (www.ecav.ch)
- HEP : Haute Ecole pédagogique (www.hepvs.ch)
- HEM : Haute Ecole de musique (www.hemvs.ch)
- Université : dans les différents cantons de Suisse selon les spécificités

FORMATION POUR LES JEUNES DE 15 À 20 ANS QUI N'ONT PAS FAIT L'ÉCOLE EN SUISSE

Il existe en Valais une structure pour les jeunes qui ont entre 15 et 20 ans et qui n'ont pas suivi l'école en Suisse. Cette formation d'une année propose des cours intensifs de français ainsi que des cours d'informatique, de mathématiques, de dessin technique, de comptabilité, etc. Le jeune peut ensuite poursuivre des études en Suisse ou commencer une formation professionnelle.

- Ecole professionnelle de Martigny, CASPO : M. Laurent Jacquemin, Rue de Grimisuat, 1920 Martigny. 027/606.07.23. jacquemin.laurent@netplus.ch. www.epasc.ch



EQUIVALENCE DE DIPLÔMES

Il n'est pas toujours facile de faire reconnaître ses diplômes étrangers en Suisse. Vous devez peut-être suivre des cours complémentaires. Faites les démarches le plus vite possible ! C'est la Confédération qui s'occupe de la validation de diplômes.

Office fédéral de la formation professionnelle et de la technologie (OFFT), reconnaissance des diplômes, Effingerstrasse 27, 3003 Berne. 031/322.28.26. kontaktstelle@bft.admin.ch

ORIENTATION

Centre d'information et d'orientation (CIO)

Ce centre gratuit propose des informations sur les professions et les différentes formations. On pourra aussi vous aider à faire un bilan de vos compétences et à décider d'un projet professionnel.

Centre d'information et d'orientation (CIO), Avenue de France 23, 1950 Sion, 027/606.45.09
ciosion@admin.vs.ch, www.vs-orientation.ch

LIENS UTILES EN MATIÈRE D'ORIENTATION SCOLAIRE ET PROFESSIONNELLE

www.vs-orientation.ch
www.orientation.ch

BIBLIOTHÈQUE INTERCULTURELLE

Cette bibliothèque met à disposition des livres en 65 langues étrangères, ainsi que des DVD avec sous-titres en plusieurs langues.

La bibliothèque communale de Vétroz peut faire venir pour vous, sur demande, les livres de la bibliothèque interculturelle.

Livres pour les enfants : Bibliothèque interculturelle « L'Ardoise », Rue de l'Industrie 10, CP 2064, 1950 Sion. 027/322.26.42. www.lardoise-vs.ch.
Ouverture : lundi au jeudi de 14h00 à 17h00.

Livres pour les adultes : Médiathèque Valais-Sion, Rue de Pratifiori 18, 1950 Sion. www.mediathèque.ch



LOCATION D'UN LOGEMENT

En prenant un logement, vous devez dès que possible vous inscrire chez Energie Sion Région (ESR) pour l'électricité.

ESR Sion, rue de l'Industrie 43, 1950 Sion, 027/324.01.11, mail: info@esr.ch
Horaires : 8h00-12h00 - 13h30-17h00

Si vous avez une télévision ou une radio, vous devez payer un impôt (appelé « redevances »). La société responsable pour cela s'appelle Billag. Il est important de s'inscrire dès son arrivée dans l'appartement. Avant de poser une parabole, il faut demander l'autorisation du propriétaire et du service technique de la Commune de Vétroz.

Inscription à Billag sur www.billag.com, au 0844/834.834 ou à info@billag.com

ASSOCIATION SUISSE DES LOCATAIRES (ASLOCA)

Cette association s'occupe de la défense des droits des locataires. Elle représente les locataires face aux propriétaires et aux pouvoirs publics.

ASLOCA-Valais, rue de l'Industrie 10, CP15, 1951 Sion. 027/322.92.49. aslocaval@sunrise.ch.
www.asloca.ch

Permanence téléphonique :

Lundi de 09h00 à 11h00

Jeudi de 09h00 à 11h00 et de 14h00 à 17h00

Mardi de 09h00 à 11h00 au 079/782.88.51





VOITURE

Toute personne ayant un permis de conduire étranger peut conduire en Suisse pendant une année. Ensuite, le permis étranger doit être changé contre un permis suisse. Dans certains cas, pour pouvoir obtenir un permis de conduire suisse, il vous sera demandé de montrer votre aptitude à conduire (par des cours de conduite), et parfois aussi de passer un examen théorique.

Si vous avez un permis de conduire et/ou une voiture, vous devez annoncer votre changement d'adresse dans les 14 jours !

Pour plus d'informations :
Service de la circulation routière et de la navigation,
Av. de France 71, 1950 Sion. 027/606.71.00.
www.vs.ch/autos

TRANSPORTS PUBLICS

Bus : Vétroz est desservi par des bus appelés « car postal » ou par les « lunabus » (les soirs de weekend uniquement). Les cars postaux roulent tous les jours et suivent l'itinéraire Sion-Martigny et inversement.

« Lunabus » : Les bus de nuit circulent entre Sion et Martigny le vendredi et le samedi soir de 23h30 à 03h30 du matin. Le prix du trajet est de 3CHF.
www.carpostal.ch

TRAIN

Les trains en Suisse sont gérés par les CFF (Chemins de Fer Fédéraux). Pour acheter les billets de train, vous devez vous rendre à la gare. Si vous circulez régulièrement en train, il est avantageux d'acheter un abonnement (« voie 7 » pour les moins de 25 ans, demi-tarif ou général).

Pour les longs trajets en train, il existe la carte journalière. Elle permet de voyager dans toute la Suisse pendant une journée (bus et bateaux compris). La Commune de Vétroz met à disposition 4 cartes journalières CFF par jour, pour les personnes résidant à Vétroz, au prix préférentiel de 35CHF. Pour l'acheter, il faut se rendre au guichet à la Commune ou sur le site internet www.vetroz.ch.

A Vétroz, il n'y a pas de gare, mais le village se trouve à proximité de la gare de Conthey ou d'Ardon.
Plus d'informations sur les horaires et les abonnements : www.cff.ch

SE SOIGNER EN SUISSE

En Suisse, l'assurance maladie de base est obligatoire. Toutes les personnes qui vivent en Suisse plus de 3 mois doivent s'affilier à une caisse. Dès votre arrivée à Vétroz, vous devez apporter votre certificat d'assurance maladie auprès de la Commune. Pour choisir une caisse maladie, vous pouvez comparer les différentes offres sur le site www.frc.ch.

Vous trouvez la liste des médecins dans l'annuaire ou vous pouvez consulter le site www.docteur.ch (pour trouver médecins et pharmacies).

Pour les urgences, il faut se rendre à l'hôpital de Sion. Hôpital de Sion, Av. du Grand-Champsec, 1950 Sion. 027/603.40.00 (général), 027/603.41.60 (pédiatrie). www.ichv.ch/fr/siteshospitaliers/sion

AIDE POUR LES PARENTS

CMS (centre médico-social) – consultation Parents-Enfants :

Des infirmières spécialisées apportent des conseils aux parents pour le développement de leurs enfants. Ce service est gratuit pour les enfants domiciliés dans le district de Conthey.

Centre Médico Social Subrégional de Vétroz, Rue du Collège 1, 1963 Vétroz, 027/345.37.00. Sur rendez-vous du lundi au vendredi de 08h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00.

ANIMATION SOCIOCULTURELLE POUR LA JEUNESSE

L'ASOV (Animation Socioculturelle de Vétroz) est un service communale qui s'adresse à la population vétrozaine mais principalement aux jeunes de 10 à 25 ans. Les jeunes peuvent venir librement participer à des activités, créer des projets ou simplement y passer un moment de partage en compagnie d'autres jeunes et de l'animatrice socioculturelle. L'ASOV a également comme objectifs de développer les loisirs et la culture sur le plan social à travers des activités ludiques, éducatives et culturelles de tout genre. Le service d'animation déploie ses actions dans les différentes places du village ainsi qu'au Local JV durant l'hiver.



Animatrice socioculturelle pour la jeunesse : Nathalie Zanardini, 079/937.84.06, nathalie.zanardini@vetroz.ch, Rte de l'Abbaye 31, 1963 Vétroz (bureau dans l'ancienne bibliothèque)

SEXUALITÉ

Les centres SIPE (Sexualité – Information – Prévention – Education) ont des conseillères en planning familial ou des assistantes sociales à votre disposition pour des entretiens individuels ou de couple pour les questions d'éducation sexuelle, de grossesse, de consultation conjugale ou de problèmes de couple et test VIH / Sida. Les entretiens sont confidentiels. Vous pouvez vous y rendre directement ou prendre rendez-vous.

Centres de consultation SIPE Sion, Avenue de France 10, 1950 Sion, 027/323.46.48, sion@sipe-vs.ch, www.sipe-vs.ch

DÉPENDANCES

Addiction Valais

Ce centre offre une aide directe aux personnes dépendantes (alcool, drogue, jeu ou autre) et à leurs proches. Si vous avez un problème de dépendances ou si vous avez un proche dépendant et que vous voulez l'aider, vous pouvez contacter Addiction Valais. Des professionnels formés sont à votre écoute, du lundi au vendredi, de 8h à 12h. En dehors de ces horaires, laissez un message, ils vous rappellent dans les heures qui suivent.

Addiction Valais : Rue du Scex 14, 1950 Sion, 027/327.27.00, sion@addiction-valais.ch, www.addiction-valais.ch

Les Alcooliques Anonymes (AA)

Les Alcooliques Anonymes est une association de personnes qui partagent leurs expériences et leurs forces dans le but de résoudre leur problème d'alcool et d'aider d'autres alcooliques à se rétablir.

Alcooliques Anonymes Suisse romande et italienne (AASRI), CP 2003, 1950 Sion. Téléphone AA Suisse : 0848/848.846. Permanence téléphonique AA Valais : 079/353.75.69. info@aa-sri.org. www.aa-sri.org

Groupe AA Des Douze : Lundi de 12h00 à 13h15. Rue des Tanneries 4 (1er étage), 1950 Sion. Séance ouverte les 1ers lundis.

Groupe AA Saint-Guérin : Mardi à 20h00. Route de Loèche 23 (Centre RCL-Totem), 1950 Sion. Séance ouverte les 1ers mardis du mois.

Groupe AA Don Bosco : Réunion Samedi à 18h00. Toutes les séances sont ouvertes. Hôpital de Sion (entrée principale), Sion.

Groupe AA du dimanche. Réunion Dimanche soir à 19h00. Place de la meunière (Ancienne Chapelle de Champsec), Sion. Séance ouverte les 1er dimanches du mois.



LES GROUPES FAMILIAUX AI-ANON

Si vous vous inquiétez pour un de vos proches qui consomme beaucoup d'alcool, si cela vous fait souffrir et que vous ne savez pas quoi faire, vous pouvez appeler les groupes familiaux AI-Anon.

AI-Anon : 0848/848.833 (lundi et vendredi de 08h00 à 20h00, mercredi de 08h00 à 12h00), info@ai-anon.ch, www.ai-anon.ch

VIOLENCES

La police :

En Suisse, lorsqu'on est victime d'une agression, on peut appeler la police au numéro d'urgence : **117**.

LE CENTRE LAVI (LOI FÉDÉRALE SUR L'AIDE AUX VICTIMES D'INFRACTIONS)

Ce centre offre un soutien direct et immédiat aux personnes victimes de violences physiques, psychiques ou sexuelles. Elle propose une aide psychologique, juridique et financière.

Centre de consultation LAVI, Av. de Pratifori 27, 1950 Sion. 027/323.15.14 (24h/24h)

CARITAS VALAIS

Caritas propose, par un assistant social, des aides et des conseils juridiques ponctuels aux personnes qui sont en détresse.

Caritas, Rue de Loèche 19, 1950 Sion. 027/323.35.02. caritasvs@bluewin.ch, www.caritasvalaiswallis.ch

PERMANENCE JURIDIQUE DE L'ORDRE DES AVOCATS VALAISANS

Grâce à cette permanence, vous trouverez des informations sur vos droits et devoirs, et de l'aide pour entreprendre des démarches juridiques. La consultation coûte 20 CHF.

Permanence juridique de l'Ordre des avocats valaisans, Rue de la Dent-Blanche 8, 1950 Sion. 027/321.21.26, www.oavs.ch. Horaires : mardi de 17h00 à 19h00.

SOS JEUNESSE

SOS Jeunesse est à disposition des jeunes et de leurs parents en cas de problème. Si tu es seul, triste, personne à qui parler, que tu as des problèmes (avec tes parents, avec tes amis, à l'école, de drogues, de sexualité), SOS jeunesse saura te conseiller et t'apporter de l'aide.

Fondation SOS-Jeunesse, Case postale 1253, 1951 Sion, 027/322.90.00. Lundi, mercredi, vendredi de 17h00 à 21h00 ou le 147 (24h/24h). www.sos-jeunesse.ch.

MANIFESTATIONS LOCALES ET COUTUMES

JOURS FÉRIÉS

Le Valais étant un canton à majorité catholique, les jours fériés correspondent en majeure partie à une fête religieuse catholique :

Nouvel An	: 1er janvier
St-Joseph	: 19 mars
Ascension	: fin mai (date variable)
Fête-Dieu	: mi-juin (date variable)
Fête Nationale	: 1er août
Assomption	: 15 août
Toussaint	: 1er novembre
Immaculée Conception	: 8 décembre
Noël	: 25 décembre

MANIFESTATIONS À VÉTROZ

Fête de l'Amigne : (fin août)

La Fête de l'Amigne a lieu chaque année fin août, sur la Place du Four, au centre du village de Vétroz. C'est l'occasion pour les producteurs de présenter leurs crus au public, dans une atmosphère conviviale. Si l'amigne est au cœur de la manifestation, les vins Grands Crus de Vétroz sont également proposés en dégustation pour le plus grand plaisir des amateurs.

<http://www.amigne.ch>

Caves ouvertes : (fin mai/début juin et mi-décembre)

Les vigneron-encaveurs de Vétroz ouvrent leurs portes au grand public ! Ils ont la joie de présenter leurs vins, leur passion et leur savoir-faire.

<http://www.amigne.ch>

Fête de la Madeleine : (début septembre)

La Fête Patronale de la «Madeleine» à Vétroz invite tout le village à participer aux festivités alliant rencontres, échanges, animations et convivialité.

Le samedi est une fête villageoise avec bal, concert et rencontres interculturelles, le dimanche met à l'honneur les familles.

Noël au village

Fête à la mi-décembre.



SALUTATIONS

Dans les villages et dans la nature, on dit souvent "bonjour" aux gens que l'on croise, même si l'on ne les connaît pas. Dans les villes, par contre, il est rare de saluer les inconnus.

Dans les cafés et les commerces, clients et vendeurs se disent toujours "bonjour", "au revoir" et "merci". Les gens d'un même immeuble se saluent également, même s'ils ne se connaissent pas. Cela rend la vie plus agréable !

En Suisse, quand les gens ne se connaissent pas, ils ne se parlent pas ou peu. Cela prend du temps, mais que cela nous vous empêche pas de faire le premier pas !

TUTOIEMENT / VOUSOIEMENT

En Suisse, on tutoie une personne quand on la connaît bien (exemple : « Salut Lucie, comment vas-tu ?). Si c'est la première fois qu'on rencontre une personne, on lui dit "vous" (Bonjour Madame, bonjour Monsieur, comment allez-vous ?). On vouvoie également les personnes dans leur travail (médecin, enseignant, banquier, etc).

PONCTUALITÉ

En Valais comme en Suisse, il n'est pas normal d'arriver en retard. Être en retard de 10 minutes peut être perçu comme de l'impolitesse. Si vous avez du retard, avertissez la personne avec qui vous avez rendez-vous.

RENDRE VISITE À QUELQU'UN

En principe, on avertit une personne avant d'aller la voir chez elle, sauf si on la connaît très bien. Quand on est invité à manger chez quelqu'un, on amène souvent quelque chose (vin, fleurs, chocolat, ...). Avant d'entrer, on demande généralement s'il faut enlever ses chaussures.

A TABLE

Le repas commence avec un "bon appétit" lorsque tout le monde est assis et servis.

SANTÉ

Avant de commencer à boire, les gens se regardent dans les yeux, soulèvent leur verre, le tapent contre celui de l'autre personne et disent "santé". Cette coutume est proche du "bon appétit" avant de manger.

APÉRO

En valais, l'apéritif, dit "apéro", a lieu vers 11h00 et vers 17h00 (avant les repas). C'est un moment convivial durant lequel les amis ou collègues se rassemblent pour boire un verre ensemble. L'apéritif se partage de temps en temps, et il n'est pas obligatoire de boire de l'alcool, chacun peut choisir sa boisson. En Valais, l'apéro est un moment social important, c'est l'occasion de mieux faire connaissance et de discuter

CARNOTZET

Le carnotzet est une petite cave remplie de vin, avec une table et des bancs, se trouvant au sous-sol des maisons des Valaisans. Les Valaisans ont l'habitude d'y terminer leurs soirées.

RACLETTE ET FONDUE

La raclette et la fondue sont des plats typiques de la région, à base de fromage fondu. Le succès de ces plats est leur caractère convivial.

Le fromage à raclette est un fromage de montagne à pâte mi-dure, à base de lait cru entier de vache. La production de lait et la fabrication du fromage s'effectuent exclusivement en Valais, dans une laiterie ou sur un alpage. Le fromage devient une meule ronde d'un diamètre de 30 cm et pesant 5 kg environ.

La fondue, elle, consiste à faire fondre du fromage dans un caquelon dans lequel on mangera tous, en y piquant du pain au bout d'une longue fourchette.

FANFARE

La fanfare est un orchestre de cuivres et de percussions. Les fanfares, en Valais, sont souvent politiques. Les fanfares sont une tradition, surtout dans les villages.

EXPRESSIONS VALAISANNES, à voir ici :

à voir ici : [http://desencyclopedie.wikia.com/wiki/Valaisan_\(langue\)](http://desencyclopedie.wikia.com/wiki/Valaisan_(langue))





MUNICIPALITÉ
DE VÉTROZ

www.vetroz.ch

Contact

Municipalité de Vétroz
Route de l'Abbaye 31
1963 Vétroz

Téléphone: 027 345 37 70
Fax: 027 345 37 71

administration@vetroz.ch
www.vetroz.ch

Déléguée à l'intégration
Nathalie Zanardini
Rte de l'Abbaye 31 1963
Vétroz
027 345 37 85
nathalie.zanardini@vetroz.ch

Heures d'ouverture

Lundi	08:00–12:00
Mardi	08:00–12:00
Mercredi	13:30–17:30
Jeudi	08:00–12:00
Vendredi	08:00–12:00
Samedi	fermé
Dimanche	fermé

Fermé durant les jours fériés.

présence
Mardi et jeudi : 08:30–11:30
13h30–17h00